

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 464

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 34, substituer au mot :

« prévues »,

le mot :

« mentionnées ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.